

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D157

Séance du 25 mars 2010 - Convocation du 18 mars 2010

Compte rendu affiché le 1^{er} avril 2010

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Delphine ROGER

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, Mme GOYON, M. VALETTE, M. CLARET, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle ROGER, M. MACHURAT, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

Absents représentés

M. CHATUT par M. RODRIGUEZ, M. CHRETIN par M. BUFFARD, Mlle FERNANDES par Mlle COIN, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	28
Exprimés	28

Objet : Convention victimisation

Les communes de Neuville-Sur-Saône et de Genay souhaitent mettre en place une évaluation de l'action publique de sécurité sur le ressort de leurs deux territoires afin de se doter d'outils d'orientation et d'aide à la décision publique.

Pour mémoire, il convient de noter que ces deux collectivités ont en commun un CLS intercommunal qui est administré par Neuville sur Saône. Il est également rappelé que dans le cadre du contrôle effectué sur les comptes de la commune en 2009, une enquête spécifique diligentée par la Cour des Comptes avait été organisée en parallèle. La nécessité de procéder à une enquête de victimisation figurait au nombre des préconisations formulées par le magistrat instructeur de la CRC. Le Conseil Municipal est donc invité à adopter la convention (projet joint en annexe) établi avec l'Université Pierre Mendès France, Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPCSCP), dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Réalisation d'une enquête sur le sentiment de sécurité des habitants et leur perception des actions entreprises,
- Restitution des résultats de ces travaux auprès des partenaires territoriaux selon les modalités précisées par les partenaires,
- La convention est conclue pour un an.

La commune, outre le financement qui s'élève à 22 796 €, s'engage pendant la durée de la coopération à communiquer toutes les informations et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette démarche d'évaluation. Elle s'efforcera également de favoriser la représentation de l'équipe universitaire dans toutes les instances partenariales concourant à la coproduction de sécurité. En outre, s'agissant d'une action intercommunale entrant dans le cadre du CLS, Neuville-Sur-Saône veillera à coordonner l'ensemble de la démarche avec la commune de Genay.

Le Conseil Municipal, à la majorité (6 CONTRE) :

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le CLS intercommunal Neuville-Genay,
- CONSIDERANT la nécessité de procéder à une enquête de victimisation dans les conditions définies ci-dessus,
- **ADOpte la convention établissant les engagements réciproques des partenaires en vue de la réalisation d'une enquête de victimisation sur le territoire des communes de Neuville et Genay,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention avec l'Université Pierre Mendès France, Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPCSCP) ayant son siège 151, Rue des Universités – Domaine Universitaire – 38400 Saint-Martin d'Hères, représentée par M. Alain SPALANZANI, son Président,**
- **DIT que la dépense correspondante est prévue au budget primitif de la commune,**
- **ACCePTE le mode de règlement suivant :**
 - 40 % à la commande : 7 232.00 TTC soit 6 046.80 HT
 - 40 % lors de la remise du rapport intermédiaire : 7 232.00 TTC soit 6 046.80 HT
 - 20 % à la remise du rapport final : 3616 TTC soit 3023.46 HT.
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville, le 25 mars 2010
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 06/04/2010
- Publication ou affichage le 06/04/2010
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 6 avril 2010

